



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **40**
- représentés : **3**
TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire -	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	- M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	- M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Denis TOURNEMAINE ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR
Mme Sylvie TETERYCZ ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER
M. Thierry KLEIN ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Philippe HEITZ, Adjoint de MOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE MOSSIG, AU TITRE DE L'ANIMATION DE TREMLIN ENTREPRISES

N° 23-23

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en la dotant notamment de la compétence en matière de développement et d'actions économiques ;

VU le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2023 de TREMLIN ENTREPRISES, nécessitant une subvention d'équilibre financier de la Communauté de Communes à hauteur de 15.000,00 € ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2023 approuvé par délibération N° 23-20 de ce jour ;

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT que TREMLIN ENTREPRISES est une pépinière d'entreprises portée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) BRUCHE MOSSIG ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 16 mars 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré, Madame Marie-Reine FISCHER et Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, également membres du Bureau de TREMLIN ENTREPRISES, n'ayant pas pris part au vote ;

par 41 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION
décide

d'attribuer une subvention de 15.000,00 € au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) BRUCHE MOSSIG pour l'animation, au titre de l'exercice 2023, de TREMLIN ENTREPRISES,

précise

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 31 mars 2023
- publication sur le site internet le : 31 mars 2023

Acte à classer**DE-23-23**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-31T14-25-29.00 (MI244165606)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230330-DE-23-23-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUGNIE MOSNIG
AU TITRE DE L'ANIMATION TREMPLIN ENTREPRISES

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [23-23 FB ATTRIBUTION
SUBVENTION PETR.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/23 à 14:25

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 31/03/23 à 14:25

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 31/03/23 à 14:32